



Communiqué 2025-26/01

[Site web](#)

Le 9 juin 2025

OBJET: INFO-CA

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

AGA DU 8 JUIN 2025 – FAITS SAILLANTS

Comme les documents ont été soumis préalablement, les faits saillants des présentes ne visent qu'à informer l'ensemble des membres des principales discussions et des décisions prises durant l'assemblée du 8 juin 2025 :

- **Projet de municipalisation des chemins :**
 - *De nombreux échanges ont eu lieu visant à préciser certains enjeux et questionnements.*
 - *Le sentiment général de l'Assemblée semblait converger vers la continuité du projet, comparant les bénéfices à long terme aux coûts actuels.*
 - *Il a été convenu que le vote électronique s'étendrait jusqu'au 31 juillet 2025 afin de permettre aux membres un temps de réflexion suffisant pour une prise de décision mûrement réfléchie. Pour procéder à la prochaine étape, une majorité de 75 % sera requise suivi de la signature d'un registre advenant que la majorité soit atteinte.*
 - *D'ici la fin du mois de juin, les membres recevront un NIP suivi du lien permettant de procéder au vote électronique.*
 - *Les membres du CA ont fourni une recommandation unanime de procéder à la prochaine étape, soit d'engager les frais requis pour le développement des plans et devis. De l'opinion du CA, il s'agit d'une contribution relativement modeste permettant de connaître le montant réel de la municipalisation et d'en évaluer tous les éléments afin de peser les avantages et les désavantages pour la décision ultime qui suivra les résultats de l'appel d'offres.*
 - *Dans le cours de leurs réflexions, si besoin est, les membres sont invités à soumettre leurs questions à apbln@apbln.com. Les réponses fournies bénéficieront à l'ensemble de la communauté.*
 - *Étant donné que **Conservation Nature Inc.** désire procéder directement avec la municipalité pour le transfert de propriété du cadastre dont elle est propriétaire, nous devons convenir d'une entente tripartite irrévocable advenant un vote positif avant d'engager les frais pour le développement des plans et devis.*
- **Nivellement des chemins :**
 - *Il est prévu que l'abat-poussière sera appliqué le 25 juin. Le nivellement des chemins va se faire d'ici le 20 juin.*
 - *Le budget a été approuvé avec une provision supplémentaire de 3 000 \$ aux cotisations annuelles, si requis, pour sécuriser la courbe à la sortie du domaine.*
- **Droit de passage – Résidents des Sommets :**
 - *Les enjeux concernant la responsabilité d'entretien de la croisée des chemins entre le **chemin Pinard** et le **chemin des Sommets** ont été expliqués. Cette croisée est située sur un cadastre appartenant à un tiers, et les personnes détenant le droit de passage nous avisent qu'il revient à l'**APBLN** de l'entretenir.*
 - *À la lumière des enjeux présentés, l'APBLN n'a évidemment aucun droit sur ce cadastre ni de responsabilités d'entretien. L'APBLN n'a pas à entretenir les chemins ou les accès se rendant au chemin Pinard pour le bénéfice des personnes détentrices d'un droit de passage sur le chemin Pinard.*
 - *Une position a été demandée à l'Assemblée afin de soutenir (ou non) officiellement que l'**APBLN** ne reconnaît aucune responsabilité d'entretien sur la croisée des chemins.*
 - *Cette résolution n'exclue pas la possibilité d'ententes tout en s'assurant de notre couverture de responsabilité civile et que ce soit sans frais supplémentaires pour les membres. Cependant, ces ententes doivent être sur la base d'une compréhension commune tant qu'à la responsabilité d'entretien et la responsabilité civile.*



RÉSOLUTION CONCERNANT LA CROISÉE DES CHEMINS PINARD-SOMMETS

*Considérant les enjeux concernant l'entretien de la croisée des chemins **Pinard-Sommets** présentés à l'AGA du 8 juin 2025.*

IL EST RÉSOLU que l'**APBLN** ne reconnaît aucune obligation d'entretien de la croisée des chemins **Pinard-Sommets**, située sur le cadastre **4 860 382**, et n'autorise aucun de ses fournisseurs, membres ou représentants à prendre des engagements en ce sens au nom de l'**APBLN**. L'**APBLN** ne reconnaît aucune responsabilité financière ou civile découlant de l'utilisation privée de ce cadastre.

- **Arbres en bordure du chemin :**
 - *Les membres sont invités à amasser les troncs d'arbres en bordure du chemin pour leur utilisation personnelle. Il a été convenu de laisser la priorité aux propriétaires en bordure du chemin au cours du mois de juillet (ou de leur demander leur autorisation) après quoi, ne pas hésiter à les prendre.*
 - *Nous encourageons également les membres à utiliser les jeunes pousses en bordure du chemin pour une transplantation d'embellissement de leur environnement, car ces arbres seront de toute façon éventuellement coupés.*
- **Élection des membres du CA :**
 - *Après dix années de service au sein du **CA**, **M. Christian Couloume** a remis sa démission. L'Assemblée l'a chaleureusement remercié pour ses années d'engagement envers la gestion du domaine.*
 - ***Mme Louise Gagné** a accepté une proposition l'invitant à rejoindre le **CA**. Aucune autre candidature ne s'est manifestée.*
 - *À défaut d'autres candidatures, **M. Henri Derome**, **M. René Désy** et **Mme Louise Gagné** ont été élus par acclamation au sein du **CA** pour l'année 2025-2026.*

Coupe de phragmite

L'Activité communautaire de la coupe de phragmite aura lieu samedi le 14 juin 2025. Voir le communiqué : [Suivre ce lien](#).

Pour une planification logistique efficace, svp, vous inscrire en remplissant ce formulaire : [Formulaire d'inscription](#)

Courriels

Depuis les récents envois de courriels en lot aux membres, nous expérimentons des rejets. Ce sont les courriels « Gmail » qui posaient un problème. Il s'agissait d'une protection anti-spam introduite par Google. Cela explique pourquoi certaines personnes ont reçu les envois à des moments différents.

Nous croyons avoir résolu le problème avec le fournisseur (Godaddy.com). Nous restons à l'affût. Cependant, cela n'expliquerait pas pourquoi une personne ne recevrait pas les courriels. Nos listes sont à jour et aucun membre ne manque. Si vous réalisez que vous ne recevez pas un courriel (après avoir vérifié vos indésirables), veuillez-nous en informer. Ce serait une situation bien involontaire de notre part.

En toute collaboration,

Le Conseil d'administration de l'APBLN